

# Bravo Aubonne!

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **60 (1987)**

Heft 11

PDF erstellt am: **13.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# BRAVO AUBONNE!

## Editorial

Voilà un concours de logement qui va permettre d'affranchir un peu notre cadre de vie du plombage engendré par les règlements existants.

Voilà une Municipalité qui prend l'initiative d'agir sur un secteur trop souvent laissé aux appétits exorbitants des promoteurs: construire le moins cher possible, vendre ou louer le plus cher possible, densifier à tort et à travers;

une Municipalité qui décide d'ouvrir le jeu en renonçant au mandat direct;  
une Municipalité qui entend ne pas se borner à censurer l'architecture moderne par l'application d'un règlement de la police des constructions vouant à la banalité;  
une Municipalité qui choisit de permettre l'innovation.

Voilà un jury de la meilleure veine qui n'hésite pas à désigner le plus audacieux projet,

*suite en page 8 ►*

## SOMMAIRE

Concours d'Aubonne

Les Cotterds. Les expériences vaudoises de Pro Senectute.  
Lieux d'accueil, de jour, pour personnes âgées

Architectures à aimer – concours de photos

Perspectives de la construction de logements en Suisse

Editions Electa Moniteur: Architectures Capitales / Alvaro Siza / Richard Meier

Architecture et société. Journée d'étude de la Société suisse de sociologie

Faire vivre l'espace-rue

Des blocs locatifs hideux

Le droit de construction selon le Code civil suisse n'est-il plus adéquat?

Les conditions de logement des personnes âgées dans le canton de Vaud

**Au sommaire du prochain numéro: le Congrès de l'USAL.**

## Architecture

9

## Gazette des coopératives

21

## Lire – voir – entendre

23

23

24

24

## Législation

25

25

26

## USAL

27

## Renseignements techniques

28

### LEGENDE

A La porte de la vieille ville d'Aubonne est recréée. Cet acte facilite la perception des limites données par l'histoire, et marque un point de repère évident pour chacun.

B Hors les murs, pour jour de l'animation générées par la gare routière, on crée un mail dilaté, ombragé, pour les rencontres discussions, les jeux, etc... Il reprend le thème de l'allée plantée de l'Avenue du Chêne, et lui donne l'un de ses pôles.

C La rampe pour piétons soutend l'infrastructure routière et profite de la création du tunnel à voitures pour amplifier la liaison et les communications piétonnes entre le quartier du Clos d'Aubonne et le vieux bourg.

D L'esplanade sauvegarde et valorise la vue inestimable dont on jouit actuellement depuis le bas de l'Avenue du clos d'Asper, par dessus le terrain. (cf la perspective sur le plan 1:2000)

Couverture:  
concours d'Aubonne –  
Projet: È pericoloso sporgersi.

HABITATA  
T I O N

revue mensuelle romande

Conception: P. Knoepfel

### Edition

Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, 8, rue Clos-de-Bulle, 1004 Lausanne.

### Bureau de la section romande

Bernard Vouga, architecte, Lausanne, président.  
René Gay, Genève, vice-président.  
Pierre Liniger, Lausanne, secrétaire.  
Adriano Rizzetto, Lausanne, caissier.

### Rédacteur principal

François-Joseph Z'Graggen, architecte EPFL/SIA,  
Département des travaux publics,  
10, place de la Riponne, 1014 Lausanne,  
tél. (021) 44 72 31.

### Rédacteurs

M. Clivaz, G. Collomb, R. Hermenjat, P. Liniger,  
H. Robert-Charrue, W. Tüscher, M. Vianu, E. Weber.

### Comité de rédaction

Président: B. Vouga. Membres: MM. R. Gay, P. Gilliland.

### Administration et publicité

2, avenue de Tivoli, 1007 Lausanne.  
Chèques postaux 10-6622-9, tél. (021) 20 41 41.

### Diffusion

La revue *Habitation* est l'organe officiel des sociétés coopératives d'habitation affiliées à l'USAL Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, du Groupe de Suisse occidentale et du Groupe du Valais, de l'ASPAN (Association suisse pour l'aménagement national), de la FAS (Sections romande et genevoise de la Fédération des architectes suisses).

### Abonnement

Suisse: Fr. 29.– par an. Etranger: Fr. 42.–  
Prix du présent numéro: Fr. 5.–

Maquette et impression: Imprimeries Populaires, Lausanne.

en reconnaissant comme secondaires certains critères conventionnels de rentabilité, d'organisation et de forme.

Voici les résultats d'un concours qui montrent le meilleur comme le pire et où le concours peut pleinement jouer son rôle formateur, par émulation des moins bons concepteurs au contact des meilleurs.

Voici des lauréats conscients de la pauvreté du cadre de vie dans le logement social, des lauréats qui cherchent, par une série de moyens architecturaux et spatiaux, à préserver le patrimoine de la cité que constitue son site tout en fournissant aux futurs habitants de leurs logements un savant équilibre entre les espaces public, semi-publics et privés, leur proposant une innovation de l'organisation qui maîtrise en tout point l'essentiel: la valeur d'usage.

Le projet lauréat est parfait comme projet de concours, mais ce n'est pas un projet définitif. Le maître de l'ouvrage dispose désormais d'une réponse provisoire à son problème, réponse qui

sollicite de sa part l'établissement d'un programme définitif (nombre d'appartements de chaque type, densité, etc.) comme base du projet définitif.

La Municipalité a aussi eu le mérite d'organiser une consultation, en plaçant une urne lors de l'exposition des projets.

Que va-t-on faire de cette consultation? Va-t-on en tirer des indications pour comprendre ce qu'il faut mieux expliquer à la population, pour qu'elle puisse soutenir et aimer ce projet, soit en un mot faire de la démocratie positive?

Ou va-t-on, au contraire, tomber dans la démagogie, en laissant resurgir les démons de la peur d'innover et l'améliorer qui s'accrochent aux imitations de l'architecture dite traditionnelle?

Cette consultation est aussi l'amorce d'une réflexion sur le cadre de vie, que pourraient entreprendre les classes d'école qui ont sans doute abondamment visité l'exposition des projets.

Souhaitons que des instituteurs saisissent l'opportunité de faire entrer l'architecture à l'école.

FJZ

